

MAISONS-LAFFITTE



N°24/049
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**SEJOUR D'ETE 2024 – FIXATION DES TARIFS
(31)**

Date de convocation :

29 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Régis PHILIPPON est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Brigitte BOIRON, Maire-adjoint ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville va proposer un séjour de vacances pour 25 enfants de 6 à 12 ans, du 13 au 20 juillet 2024 au centre CJH La Fontaine Lupin – 17 780 SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE ou du 16 au 23 juillet 2024 au centre CJH Villa Jeanne d'Arc – 73 590 LA GIETTAZ ;

CONSIDERANT que la prestation comprend le transport, l'hébergement, la restauration (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner), les activités (pour CJH La Fontaine : sortie à la journée à l'île d'Aix, Accro Mat à Rochefort, kayak, sortie à l'aquarium de La Rochelle ; pour CJH Villa Jeanne d'Arc : sortie Cani Rando, 2 sorties à l'espace aquatique de Megève, 1 journée au téléphérique de la Jaillet, 1 sortie accrobranche, 2 séances de luge d'été) ;

CONSIDERANT que les enfants seront accueillis dans un centre de vacances d'une capacité d'accueil de 116 places pour La Fontaine Lupin et 155 places pour la Villa Jeanne d'Arc ;

CONSIDERANT que l'encadrement sera assuré par des agents de la Commune (1 direction et 3 agents d'animation) et que le transport du groupe sera effectué en TGV depuis la gare de Montparnasse jusqu'à la gare de La Rochelle ou de la gare de Lyon jusqu'à la gare d'Albertville avec un transfert en car jusqu'au centre CJH ;

CONSIDERANT qu'afin d'informer les familles et de commencer à ouvrir les réservations pour ce séjour, il est nécessaire d'en fixer les tarifs ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les tarifs suivants pour ce séjour.

Quotients :	Prix pour 1 enfant	Prix pour 1 enfant à partir de 2 enfants et plus
A	391 €	341 €
B	489 €	439 €
C	586 €	536 €
D	635 €	585 €
EXT	977 €	977 €

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,